Image not found or type unknown

Droit pénal spécial : l'injure

Actualité législative publié le **16/07/2024**, vu **614 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Droit pénal spécial : l'injure

> Vous avez été insulté en privé ou en public ? Vous pouvez porter plainte contre l'auteur des insultes. En effet, l'injure est punie par la loi, qu'elle soit publique ou non publique. Les sanctions sont plus lourdes pour l'injure publique, l'injure qui vise des autorités publiques et l'injure à caractère discriminatoire.

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32077

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés